

INFORMATIONS

Les paiements s'effectuent tous les mois soit

- par carte bancaire via le portail famille
- par chèque, libellé à l'ordre du trésor public
- par prélèvement bancaire
- en espèce
- par chèques vacances
- par chèque CESU

Une boîte aux lettres a été installée devant la mairie pour les paiements par chèque. Pour les paiements en espèces et les réclamations, des permanences sont assurées en mairie par le régisseur, le jeudi entre 13h30 et 16h30.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le restaurant scolaire, les mercredis après-midi (ALAE) et les vacances scolaires (ALSH) sont obligatoires.

Les inscriptions se font sur le portail famille, accessible depuis le site internet de la commune : www.gagnac-sur-garonne.fr

Pour le restaurant scolaire et les mercredis après-midi, vous devrez inscrire votre enfant au plus tard 15 jours à l'avance.

Pour les vacances scolaires, vous devrez inscrire votre enfant au plus tard 15 jours avant le premier jour de vacances. Au-delà de ces dates, les inscriptions seront bloquées.

En cas de non-respect de ces règles d'inscription, les modalités suivantes seront appliquées :

	RESTAURANT SCOLAIRE	Mercredi après-midi	Vacances scolaires
Enfant non-inscrit	Si l'enfant est présent, le repas est facturé 7,50 €	Accueil de l'enfant refusé	
Enfant inscrit mais absent	Facturation selon tarifs en vigueur	Facturation selon tarifs en vigueur	

Sauf si l'absence de l'enfant inscrit est justifiée sur présentation d'un certificat médical dans un délai maximum de 48h.

En cas de besoin, le bureau situé à l'accueil du centre pourra vous renseigner ou vous aider dans les démarches d'inscription.

>>> Tout retard non justifié ou abusif des familles pour récupérer les enfants à la fermeture des services se verra appliquer une pénalité de 20€ à chaque retard.

LE CENTRE D'ANIMATION MUNICIPAL



2024/2025



Contacts :

Coordiatrice Éducation :

Vanessa LE BECHEC
education.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
06 35 81 54 29

Directeur Enfance/Jeunesse :

Jérôme LOUT
direction@gagnac-sur-garonne.fr
06 78 97 13 86 - 05 61 09 76 43

Référente administrative & pédagogique :

Vanessa D'ATH
codirection@gagnac-sur-garonne.fr
06 82 10 87 75 - 05 61 09 76 43



PÉRIODE SCOLAIRE : ALAÉ

Accueil de Loisirs Associé à l'École

L'entrée se fait par la rue du Chêne Vert, côté école maternelle.

Accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de **7h30 à 8h30**, de
de **15h45 à 18h30**

L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT

MATIN > accueil échelonné de **7h30 à 8h15**

SOIR > départ échelonné de **15h45 à 18h30** - pour la tranche 1 : de **15h45 à 17h30**
pour la tranche 2 : de **17h30 à 18h30**

MERCREDI > de **13h à 18h30**, accueil et départ échelonnés de **13h à 13h30**

départ échelonné de **16h30 à 18h30** (hors activité associative spécifique).

Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité du Centre d'Animation de **11h30 à 13h30**. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, ni être déposés pendant ce temps. Pour le goûter, pensez à donner une collation à votre enfant.

Les règlements intérieurs du Centre d'Animation et du restaurant scolaire sont disponibles à l'accueil de la mairie et au Centre d'Animation.

NOUVEAUX TARIFS

Tranche	QUOTIEN FAMILIAL	ALAÉ (matin, midi, soir 1 et soir 2)	REPAS	MERCREDI après-midi
1	0-200	0,10 €	0,80 €	2,00 €
2	201-400	0,20 €	0,90 €	2,25 €
3	401-600	0,30 €	1,00 €	2,50 €
4	601-800	0,40 €	1,00 €	2,75 €
5	801-1000	0,50 €	1,00 €	3,00 €
6	1001-1200	0,60 €	2,60 €	3,25 €
7	1201-1400	0,70 €	3,10 €	3,50 €
8	1401-1600	0,80 €	3,30 €	3,75 €
9	1601-1800	0,90 €	3,50 €	4,00 €
10	1801-2000	1,00 €	3,70 €	4,25 €
11	2001 et +	1,10 €	3,90 €	4,50 €
12	Extérieurs (hors ULIS)	1,20 €	4,10 €	4,75 €

Une notification mensuelle par mail et par SMS informera les familles de l'émission des factures.

Coût moyen d'un repas dans la restauration scolaire en France*
8,49 €

*source Enquête AMF 2024

VACANCES SCOLAIRES : ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Accueil pendant les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**

VACANCES SCOLAIRES

MATIN > accueil échelonné de **7h30 à 9h**.

MIDI > possibilité de déposer ou de récupérer votre enfant entre **11h45 et 12h** ou entre **13h et 13h30**

SOIR > départ échelonné entre **16h30 et 18h30**

TARIFS ALSH

Tranche	QUOTIEN FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas
1	0-200	3,50 €	7,00 €	1,90 €
2	201-400	3,75 €	7,50 €	2,10 €
3	401-600	4,00 €	8,00 €	2,30 €
4	601-800	4,25 €	8,50 €	2,50 €
5	801-1000	4,50 €	9,00 €	2,70 €
6	1001-1200	5,00 €	10,00 €	2,90 €
7	1201-1400	5,50 €	11,00 €	3,10 €
8	1401-1600	6,00 €	12,00 €	3,30 €
9	1601-1800	6,50 €	13,00 €	3,50 €
10	1801-2000	7,00 €	14,00 €	3,70 €
11	2001 et +	7,50 €	15,00 €	3,90 €
12	Extérieurs	8,00 €	16,00 €	4,10 €

Réduction journalière de la CAF 31 Convention Vacances Loisirs

QUOTIEN FAMILIAL	ALSH	SÉJOURS
0-400	5 €/ jour	18 €/ jour
401-600	4 €/ jour	12 €/ jour
601-800	3 €/ jour	10 €/ jour
> 801	0	0

TARIFS CAJ

Tranche	QUOTIEN FAMILIAL	Participation annuelle au CAJ
1	0-400	15,00 €
2	401-800	20,00 €
3	801-1200	25,00 €
4	1201-1600	30,00 €
5	1601-2000	35,00 €
6	2001 et +	40,00 €
7	Extérieurs	60,00 €

SORTIES ET SÉJOURS

Pendant les vacances scolaires, des sorties et des séjours (ski, plage...) seront proposés. Une participation sera facturée en supplément.